

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION
RUE DE KERIELCUN .

N° 113/2020

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

Vu les articles L2212-1 et L2213-2 à 2213-5 du code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route et notamment les articles R411-25, R417-10, L325-1 à L325-13(arrêt ou stationnement gênant et mise en fourrière)

Vu l'article R610-5 du code pénal

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67 ;

Vu l'intérêt Général

VU la demande de la société SADE

Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation rue de Keriencun

ARRETE

ARTICLE 1 : à l'occasion de travaux de branchement d'électricité et d'assainissement, la circulation sera interdite, rue de Keriencun au niveau du 9, le 27/07/20 au 28/07/20 inclus ,

ARTICLE 2 : une déviation sera mise en place, Les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une signalisation réglementaire. La signalisation aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le pétitionnaire, sous contrôle des services techniques de la commune.

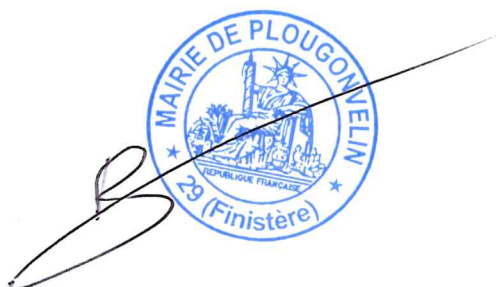
ARTICLE 3 : les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : les services techniques, le pétitionnaire, la brigade de gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 24/07/2020

Le Maire,
Bernard GOUEREC





Commune de
PLOUGONVELIN

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE ET/OU DE PERMIS DE STATIONNEMENT

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaire des réseaux routiers

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT REJETE (mentions obligatoires en gras)

Les demandes doivent être adressées **15 jours minimum** avant leur date d'application
à technique@plougonvelin.fr ou par voie postale à la Mairie

LE DEMANDEUR Particulier Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : SADE CGTH Demande initiale Prolongation
Prénom : _____
Dénomination : SA Représenté par : M. MAUDET
Adresse : N° et nom de la voie : 9 rue Fernand Forest
Code postal : 29850 Commune : GOUESNOU
Téléphone : 02 98 02 35 90 Si entreprise, nom de la personne à contacter : M. MORVAN
Courriel : morvan.florian@sade-cgth.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro et nom de la voie : _____ Lieu-dit : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

LOCALISATION DU SITE CONCERNE PAR LA DEMANDE

Adresse Hors agglomération En agglomération
Numéro et nom de la voie : 9 rue de Kerielcun
Lieu-dit : _____
Référence cadastrale Section(s) : _____ Parcelle(s) : _____

NATURE DES TRAVAUX

Nature des travaux (ex : élagage, ravalement...) création d'un branchement électrique
Date prévue des travaux : 27/10/07 Durée des travaux : 2j

OBJET ET DATE D'APPLICATION DE LA DEMANDE

Dépôt Stationnement Création d'un bateau Autres (à préciser) : Travaux

Date prévue d'application : Le _____ ou si plusieurs jours du 27/10/07 au 28/10/07
Horaires programmés : _____

Nature du dépôt ou du stationnement {
Etalage Terrasse de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
Matériaux Benne Échafaudage Nacelle Camion
Autres (à préciser) engin de chantier

Emprise Longueur : _____ mètres Largeur : _____ mètres Surface : _____ m²

(Joindre un plan d'emprise au sol du dépôt ou du stationnement)

Le dépôt ou stationnement empiète-t-il sur la voie ? Oui Non